

De la part de l'auteur

LE TABAC

ET

E. Decroix

MON TESTAMENT

E. DECROIX

COMMUNICATION

FAITE A LA SÉANCE D'ÉLECTIONS

DE LA SOCIÉTÉ CONTRE L'ABUS DU TABAC

Le 6 Décembre 1888

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

38, RUE JACOB, 38

1889

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

- 1° **Inconvénients du Tabac** (édition épuisée).
- 2° **Les Dangers du Tabac** (édition épuisée).
- 3° **De l'usage du Tabac dans l'armée** (2^e édition).
- 4° **Le Tabac et la fortune publique** (édition épuisée).
- 5° **Le Tabac et la Protection des animaux** (édition épuisée).
- 6° **Le Tabac devant l'hygiène et la morale** (3^e édition).
- 7° **Le Tabac et le Soldat.**
- 8° **Préjudice causé à la fortune publique par le Tabac.**
- 9° **Le Tabac devant l'hygiène.**
- 10° **Le Tabac devant l'hypnotisme et la suggestion.**
- 11° **Le Tabac et mon Testament.**

Ces brochures sont vendues 50 centimes chacune, au profit de la *Société contre l'abus du Tabac*, rue Jacob, 33, Paris.

LE TABAC
ET
MON TESTAMENT

COMMUNICATION DE M. DECROIX

A LA SOCIÉTÉ CONTRE L'ABUS DU TABAC

Séance du 6 décembre 1888.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque l'on est entré dans sa 68^e année, on peut, *sans trop de vanité*, se classer parmi les vieillards. Étant né le 23 août 1821, je me trouve dans la catégorie de ceux qui, d'après la statistique officielle, doivent s'attendre à mourir bientôt.

Je veux bien que la mort me prenne, mais je ne veux pas qu'elle me surprenne. En conséquence, pour ce qui concerne la Société contre l'abus du tabac, j'ai fait mon testament !... Je vais vous en faire connaître quelques dispositions.

I

Ayant réglé mes dépenses sur ma pension de retraite militaire, je n'ai pas besoin d'acquérir de la fortune, ou plutôt *je ne veux point avoir de fortune*, et désire mourir pauvre comme je suis né. Je ne peux donc léguer à notre Société que quelques centaines de francs, moins en vue d'augmenter ses ressources budgétaires, que par égard pour le principe de laisser quelque chose à une œuvre de philanthropie, ou plutôt de charité. Mais en dehors de l'argent, je veux lui assurer quelque chose.

Vous avez sans doute entendu dire, et peut-être parmi vous quelques personnes ont-elles dit elles-mêmes :

« Tant que M. Decroix vivra, sa Société vivra, parce qu'il l'a fondée et qu'il lui consacre toute son activité et toutes ses ressources; mais quand il mourra, la Société mourra!... »

Afin qu'il n'en soit pas ainsi, j'ai pris certaines dispositions. Pour que vous en saisissiez bien l'esprit, permettez-moi de jeter un regard rétrospectif sur la propagande contre l'abus du tabac.

Après avoir eu la sotte vanité de croire qu'en fumant comme les *grands*, je ne serais plus *petit*; après m'être procuré de l'argent, je ne sais comment, pour acheter un attirail de *fumage* et avoir dissimulé mes indispositions dues à l'empoisonnement nicotique; enfin, après avoir abandonné le tabac avant mon entrée à l'école d'Alfort, et constaté ensuite que, dans l'armée, et surtout en expédition, les soldats non-fumeurs sont bien moins malheureux que les autres, j'ai pris la résolution, en 1859, pendant la campagne du Maroc, de combattre l'habitude du tabac...

En ce monde, éviter le mal, c'est bien; mais s'efforcer en outre d'en préserver son prochain, c'est encore mieux. Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que j'ai été très prétentieux: j'ai voulu *le mieux!*...

Donc j'ai lu un premier travail anti-tabacique, en 1861, à la Société d'agriculture d'Alger, alors que j'étais vétérinaire en premier au 1^{er} chasseurs d'Afrique.

Quand je dis que j'ai lu, j'exagère: j'ai commencé à lire..., mais comme je me trouvais en présence de colons presque tous planteurs de tabac, et qui craignaient sans doute que leurs intérêts fussent compromis, il y eut un *tolle* si général que je dus m'arrêter dès les premiers mots... Le procès-verbal ne relata même pas cette tentative *révolutionnaire!*

II

Persuadé comme je le suis que la raison finit toujours par avoir raison, cette tentative décourageante ne me découragea nullement; mais elle me donna à réfléchir.

Le peu de temps et le peu d'argent dont je pouvais disposer étant nécessaires pour soutenir la lutte que je venais d'entreprendre en faveur de l'usage alimentaire de la viande de cheval; et, d'autre part, connaissant le proverbe : « Qui trop embrasse, mal étirent », je résolus de m'occuper d'abord exclusivement de la viande de cheval, me disant à moi-même que si, avant ma mort, des boucheries chevalines étaient ouvertes, je reprendrais l'affaire du tabac...

En 1862, à ma grande surprise, je fus nommé vétérinaire en 1^{er} de la Garde de Paris (1).

Ce changement inattendu ne modifia en rien mes résolutions ; je me trouvais, au contraire, dans de meilleures conditions pour que mes efforts pussent donner des résultats d'un intérêt plus général. En effet :

Supposons que je fusse parvenu à faire établir en Algérie quelques boucheries chevalines, et à fonder une société contre l'abus du tabac, ce n'eût été qu'un bienfait local, sans grande portée pour ce côté de la Méditerranée. Les entreprises, bonnes ou mauvaises, fondées dans une grande capitale, sont plus remarquées et exercent une plus grande influence.

Un Comité de la viande de cheval — MM. H. Blatin, président; Decroix, secrétaire; Bourrel, trésorier — fut donc d'abord constitué à Paris, en 1864. Il eut à surmonter bien des difficultés; mais grâce, en partie, à ce que je connaissais M. Boitelle, alors préfet de police, et M. Dollez, directeur des Halles et Marchés, la vente du nouvel aliment fut autorisée en 1866.

Dès l'année 1867, le nombre des boucheries spéciales était assez considérable à Paris et dans les grandes villes de province, pour que le succès de l'hippophagie fût assuré (2). Le moment était donc venu de poursuivre ma deuxième idée.

Avec le concours de MM. Bourrel et Henri Blatin, mes premiers coopérateurs, une *Association française contre l'abus du tabac* fut constituée à Paris.

1. Corps que l'on a appelé depuis 1871 — à tort selon moi — *Garde républicaine*.

2. Actuellement, il y a à Paris plus de 80 boucheries, qui livrent à la consommation de 18.000 à 20.000 chevaux chaque année.

Les statuts et règlements, assez mal coordonnés, furent adoptés en 1868. Malheureusement, quelques semaines après, le docteur Blatin fut atteint d'une paralysie, dont il mourut le 27 mars 1869.

Alors, surgirent les compétitions et des opinions diverses sur la manière de diriger l'Association; par surcroît, en 1872, malgré mes observations, on modifia son but et son nom; on lui donna ce long titre: *Association française contre l'abus du tabac et des boissons alcooliques!*

Mais on se trouva aussitôt en concurrence avec l'*Association française contre l'abus des boissons alcooliques*, fondée cette même année, mieux organisée et mieux dirigée que la nôtre.

Envoyé à Lyon en 1875, comme vétérinaire en chef du 14^e corps d'armée, je constatai bientôt que l'*Association tabac-alcool* était tombée dans des mains incapables de la faire prospérer et de la mener à bien.

C'est alors que je rédigeai, *seul*, les statuts-règlements de la *Société contre l'abus du tabac*, en y introduisant certains articles propres à éviter les écueils contre lesquels l'ancienne Association allait se briser. Ces statuts-règlements, qui nous régissent encore aujourd'hui, furent approuvés par le Ministre de l'Intérieur le 15 février 1877, aussitôt après ma rentrée dans la capitale, comme vétérinaire en chef du Gouvernement de Paris.

Passant sous silence toutes les luttes qui eurent lieu dans l'ancienne Association, je dirai seulement qu'il a suffi de l'influence néfaste de deux ou trois personnages éminents, habiles, je le veux bien, beaux parleurs et très opiniâtres, c'est certain, pour la frapper à mort, bien qu'elle eût plus d'éléments de succès que la seconde.

Ce qui me semble prouver que j'avais raison dans les contestations sur la manière de diriger les efforts contre l'abus du tabac, c'est que mes contradicteurs, malgré leur talent incontestable comme écrivains, et malgré leur bonne volonté (si l'on veut), ont laissé périr l'*Association*, tandis que notre *Société* obtient des résultats que vous pouvez apprécier par vous-mêmes.

Pour éviter à la Société régénérée le sort de l'Association

détériorée, j'ai dû d'abord énoncer certaines précautions réglementaires ; puis, il m'a fallu prendre ma retraite cinq ans avant ma limite d'âge, lorsque, sous je ne sais quelle influence, j'ai été envoyé à Montpellier, en 1878.

Ce sacrifice m'a été très pénible sur le moment, mais je m'en suis consolé en constatant nos progrès et la bonne harmonie qui règne parmi les membres du Conseil d'administration.

Après cette longue digression, j'arrive au point capital de ma communication.

III

Actuellement, l'existence de notre Société est assurée ; la rente de nos 31.769 francs de fonds inaliénables est plus que suffisante pour payer le loyer de notre modeste bureau, nos impôts et notre assurance contre l'incendie. Mais il ne suffit pas d'exister, il faut progresser ; il ne suffit pas de combattre, il faut vaincre !

Un des principaux éléments de succès, ce sont les ressources budgétaires, indispensables pour la propagande. Rappelons à cette occasion que le premier de nos bienfaiteurs, Jean-Baptiste Desrosiers, par testament *olographe* (c'est-à-dire écrit par lui-même), a légué à notre Société une somme qui a été le principal noyau de notre fonds inaliénable, Voici l'extrait qui nous concerne.

« Ceci est mon testament.

« Je révoque tout testament antérieur.

« Je donne : premièrement...

« 11°. Une somme de *cinq mille* francs à la Société contre « l'abus du tabac.

« Tous les frais et droits, de quelque nature qu'ils soient, « auxquels mon testament donnera ouverture, seront « supportés par mon légataire universel... »

A ce propos, je dois ajouter :

1° Que le D^r H. Blatin a porté dans son testament :

« Art 11°. — Je lègue à M. Decroix, vétérinaire en 1^{er} à la

Garde de Paris, la somme de 2.000 francs pour l'aider à continuer et à faire prospérer l'Association française contre l'abus du tabac... » Une partie de cette somme a été réservée pour décerner chaque année un *Prix Blatin*, de cinquante francs, selon la volonté du testateur. Notre Société exécute rigoureusement cette clause.

2° Mon ami M. Emile Roucher, bien que père de famille, lègue à la Société mille francs.

3° Notre zélé vice-président, M. Petibon, qui n'a point d'enfants et qui a de la fortune, nous lègue une somme beaucoup plus élevée.

Espérons que d'autres personnes de bien viendront également en aide à notre Œuvre.

En ce qui me concerne, tout en vivant, non pas pauvrement, mais très modestement, je ne pourrai laisser que bien peu d'argent à la Société, mais comme je tiens à lui être *plus utile mort que vivant*, j'ai imaginé un autre moyen que je veux vous faire connaître aujourd'hui.

Lorsque — il y a une vingtaine d'années — j'ai commencé à m'occuper sérieusement de combattre l'habitude du tabac, il m'est venu à la pensée de publier un ouvrage ! Pour moi, qui ai peu de facilité pour écrire, c'était là une idée fort difficile à réaliser.

En effet, jusque dans ces derniers temps, je n'ai pu rédiger que de petites brochures. Mon service militaire d'abord, de nombreuses occupations ensuite, notamment celles que me donne notre Société, me faisaient retarder d'année en année la rédaction de cet ouvrage.

Enfin, il y a cinq ans, il fallait le commencer ou y renoncer ! Je pris donc la résolution de m'isoler le plus possible et de chercher à ne voir personne et à n'être vu de personne pendant les vacances annuelles, jusqu'à ce que j'aie terminé ma tâche.

Mes cinq vacances m'ont donné environ 250 jours de travail. — Les dimanches et fêtes, je me mets en grève !...

A mon grand regret, j'avais quelquefois à m'occuper un peu des sociétés dont j'étais président (1).

1. En 1887 notamment, je présidais quatre sociétés : Protectrice des animaux, de Médecine dosimétrique, des Vétérinaires militaires, Contre l'abus du tabac.

Aussi, mon ouvrage n'est pas tout à fait aussi complet que je l'eusse désiré. Certaines notes recueillies antérieurement, sont restées hors cadre. Mais enfin, je tenais essentiellement à le terminer pendant les dernières vacances, parce que, l'année prochaine, un voyage en Allemagne, notre Congrès et notre Exposition ne me permettront pas de m'en occuper. Je ne pourrai le polir et le corriger sérieusement que pendant les vacances de 1890. Et d'ici deux ans!...

Tel qu'il est, il renferme assez d'imperfections dans la forme pour satisfaire les esprits légers, qui sont heureux de trouver de quoi exercer leur critique; et il contient également assez d'idées éminemment utiles pour satisfaire les gens sérieux, qui s'attachent plus au fond qu'à la forme.

IV

Vous ne saisissez peut-être pas bien, Mesdames et Messieurs, en quoi l'ouvrage d'un homme mort peut être si utile à une société vivante et militante. Je vous dois donc une explication :

A mon avis, et c'est bien naturel de la part d'un auteur, fût-il modeste, mon ouvrage, même tel qu'il est actuellement, sera lu. S'il est lu, c'est qu'il sera vendu. Il y aura alors deux éléments de succès pour notre entreprise : Propagande de principes salutaires; rentrée de ressources budgétaires.

Mais qui jugera si cet ouvrage mérite d'être imprimé?

Je me suis trompé assez souvent pour que, dans ce cas spécial, il n'y ait rien d'étonnant à ce que je sois encore dans l'erreur. C'est pourquoi j'ai pris mes précautions afin que notre Société ait tout à gagner et rien à perdre :

« Défense absolue de puiser dans notre caisse pour faire imprimer mon ouvrage. Si le Comité de publication, le Conseil, ne trouvent pas une personne, un éditeur qui veuille bien se charger de l'imprimer à ses risques et périls, c'est qu'il ne vaut rien; et alors il n'y aura qu'à le déposer

honorablement dans nos archives, comme témoignage de ma bonne volonté et de mon incapacité.

« Si au contraire, on trouve un éditeur, le Conseil aura à traiter avec lui pour la part qui doit revenir à la Société sur chaque exemplaire vendu. Le prix de l'ouvrage étant fixé à cinq francs, je suppose, la Société recevrait un ou deux francs par volume ; pour cela, toute liberté est laissée au Conseil.

« Mais ce que je ne veux pas, c'est que l'on vende le manuscrit à un éditeur moyennant un prix convenu... une fois payé, comme certains de nos collègues le proposeront très probablement.

« Je veux que la Société soit toujours intéressée dans la vente, les comptes étant réglés avec l'éditeur au moins une fois l'an. Je répète que, par ce moyen, la Société n'a rien à perdre et qu'elle a tout à gagner. »

V

Afin de justifier, s'il est possible, toutes mes recommandations testamentaires, qu'il me soit permis de faire ressortir sommairement l'importance philanthropique de notre OEuvre et de vous signaler en outre, les résultats déjà obtenus, ainsi que le but final à atteindre :

A. — Les préjudices causés par le tabac à l'espèce humaine — les animaux domestiques ont aussi à souffrir de l'usage du tabac — sont matériels, hygiéniques et moraux.

1° — Sous le rapport matériel, nous savons exactement, pour la France au moins, que Messieurs les fumeurs dépensent annuellement environ 370 millions de francs, c'est-à-dire un peu plus d'un million par jour, pour acheter du tabac, qu'ils réduisent en fumée et en cendres. Nous savons en outre que, pour produire cette drogue homicide, il faut environ cinquante mille hectares de bonnes terres françaises ou étrangères (la Régie achète beaucoup de tabacs étrangers). Nous savons, d'autre part, que l'habitude du tabac entraîne à beaucoup d'autres dépenses : allu-

mettes, pipes, papier à cigarettes, blagues, boissons, etc., qui doublent à peu près les dépenses des fumeurs. Sans qu'il soit toujours possible de le prouver, personne n'ignore qu'un grand nombre d'accidents (explosions, incendies de maisons, de magasins, de forêts, etc.) sont dûs à l'imprudence des fumeurs.

Et tandis que ces messieurs se livrent à leur passion dangereuse et insensée, une foule de créatures humaines souffrent de la faim, et même *meurent* de faim!...

2° — Au point de vue de l'hygiène, il serait superflu de chercher à prouver que le tabac, « qui contient le plus violent des poisons », selon l'expression du D^r Depierris, est une plante malfaisante et délétère; ses amis le confessent aussi bien que ses ennemis.

Mais ce qui est moins connu, c'est que chez le fumeur, aucun organe, aucune fonction n'est à l'abri de ses funestes atteintes : la bouche, l'estomac, le poumon, le cerveau, le goût, la vue, l'ouïe, la digestion, la nutrition, les facultés intellectuelles, sont plus ou moins impressionnés et altérés par les principes toxiques du tabac.

Rappelons que le D^r Depierris a démontré expérimentalement l'influence néfaste de l'herbe à Nicot sur la procréation. Rappelons encore qu'en France, où l'on fume le tabac le plus nicotiné sous la forme la plus empoisonnante, eu égard à notre climat et à notre tempérament, la population reste à peu près stationnaire, alors qu'elle s'accroît rapidement et d'une façon inquiétante pour nous, chez la plupart des nations voisines.

A ce grave point de vue, l'observateur n'est-il pas péniblement impressionné en voyant le teint pâle et étioilé, l'air vicillot et fatigué de ces fumeurs imberbes, qui s'empresent d'allumer une cigarette en sortant de l'école ou de l'atelier?...

Incontestablement, depuis cinquante ans l'hygiène publique — sauf l'influence du tabac — a fait des progrès considérables; et néanmoins, la taille et la force de nos jeunes recrues diminuent au point que, pour l'armée, on a dû abaisser la taille minimum des conscrits.

Examinez avec soin la génération âgée d'une vingtaine d'années, et vous constaterez qu'en général, les garçons

fumeurs sont plus petits que leurs pères, tandis que les filles, qui ne fument pas, elles, sont plus grandes que leurs mères.

3° — Sous le rapport intellectuel et moral, l'influence néfaste du tabac n'est pas moins évidente. En effet :

Les concours institués par notre Société ont démontré que, dans les hautes études, dans les écoles militaires, dans les écoles navales, les élèves fumeurs sont devancés par les non-fumeurs; que, dans les armées de terre et de mer, les soldats fumeurs sont plus souvent punis et plus souvent malades que les abstentionnistes; que, dans les maisons de correction et les prisons, le nombre des amis du tabac est plus grand, proportionnellement, que celui de ses ennemis. Enfin, on sait que les grands fumeurs, souvent altérés, ont une propension à devenir grands buveurs; et Dieu sait combien de délits et de crimes sont commis sous l'influence de l'alcoolisme.

Nous connaissons tous des fumeurs, de grands fumeurs même, qui sont sobres, bons, obligeants; qui ont une conduite exemplaire et qui jouissent d'une bonne santé. Mais ces qualités ne détruisent pas les faits ci-dessus, et prouvent seulement que certaines natures bien douées résistent à la pestilentielle influence de la drogue qui nous occupe.

B. — Quels sont les moyens d'action de la Société pour combattre le *Fléau-Tabac*?

Nous pouvons les diviser en deux catégories : Moyens préventifs; moyens curatifs.

1° — Appréciant à sa juste valeur ce proverbe : « Il vaut mieux prévenir le mal que chercher à le guérir », notre Société s'applique principalement à éclairer la jeunesse sur les inconvénients de l'usage et sur les dangers de l'abus. La pratique journalière démontre aux moins clervoyants, que le meilleur moyen de s'affranchir certainement des dangers de l'abus, c'est d'éviter les inconvénients de l'usage. De l'usage à l'abus, la pente est bien glissante; j'en appelle au témoignage de tous les fumeurs.

Dans cet ordre d'idées, nos principaux auxiliaires sont les instituteurs. A l'appui de cette assertion, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le passage suivant du discours prononcé à notre séance solennelle du 8 avril 1888,

par M. Leyssenne, inspecteur général de l'Instruction primaire, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique (1) :

« ... Comme votre œuvre touche à un point de la moralité humaine, j'ai l'honneur de convier tous les instituteurs de France, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, à vous prêter un concours dévoué, qui augmentera encore leurs droits à la reconnaissance des familles, de la société et du gouvernement de la République. »

2° — Aussi longtemps qu'il le peut, le fumeur cherche à se dissimuler à lui-même la cause des désordres fonctionnels nicotiques dont il est affecté; souvent même, il s'efforce de se convaincre et de convaincre les autres que le tabac lui est salutaire, indispensable. Et si des personnes expérimentées, des médecins contestent cette manière de voir, il trouve des arguments pour justifier sa passion favorite:

Il ne fume pas plus, dit-il, qu'à l'époque où il se portait bien; quand il s'abstient de fumer autant que de coutume, il se sent plus mal; c'est à tort que l'on accuse le tabac d'une foule de méfaits; tels et tels individus, qui fument plus que lui, jouissent d'une excellente santé, etc., etc.

Mais pour beaucoup de nicotiné, il arrive pourtant un moment où il n'y a plus moyen de nier l'évidence, et où il faut avouer que le médecin avait raison d'accuser le tabac, notamment dans certaines gastralgies, dyspepsies, ophtalmies, otites, angines granuleuses, angines de poitrine, vertiges, perte de mémoire, etc.

Alors, le nicotiné voudrait bien renoncer au tabac, selon les conseils du docteur; mais souvent, la passion est plus forte que la raison affaiblie par le tabac. Ou bien il est trop tard, comme cela arrive souvent pour le cancer de la lèvre et de la langue, pour les affections gastro-intestinales, pour les troubles des fonctions cérébrales et autres.

Les moyens curatifs sont assez nombreux et assez variés. Les Dr A. Bertherand, Goyard, Auguste Voisin, etc., ont indiqué chacun le sien; le temps et l'espace me manquent pour les indiquer ici. Je dirai seulement

1. Journal de la Société, 1888, p. 97.

que la catégorie des moyens curatifs est de la compétence des médecins, comme les moyens préservatifs sont de la compétence des instituteurs.

C. — Il y a bien une Société contre l'abus du tabac, nous objecte-t-on souvent, mais que fait-elle? La consommation du tabac n'augmente-elle pas sans cesse? L'Etat n'a-t-il pas besoin de l'impôt du tabac pour équilibrer son budget?...

Ainsi devisent bien des gens et notamment des écrivains qui daignent nous accorder charitablement un bon point pour notre « louable et inoffensive intention », mais qui sont convaincus de la stérilité de nos efforts.

Réfutation sommaire:

1° Quand une Société existe depuis douze ans, met chaque année au concours les plus graves questions relatives à l'usage du tabac; qu'elle répand chaque mois des milliers de publications, tant en France qu'à l'étranger; quand elle prend part aux congrès et aux expositions et qu'elle fonctionne avec une régularité qu'aucune autre association ne surpasse; je dis qu'une telle société *ne peut être accusée de ne rien faire.*

2° Ne pas combattre le mal quand on le peut, c'est y participer dans une certaine mesure. Le combattre sans résultat, c'est décourageant.

Heureusement, nous n'en sommes pas là. A l'époque de la fondation de la Société, la consommation du tabac augmentait chaque année dans des rapports géométriques, de manière à doubler par chaque période de trente ans. Depuis cette époque, il y a eu d'abord un ralentissement dans la progression, et maintenant il y a diminution (1). Ainsi, les recouvrements effectués en France ont été :

En 1876 de	323.624.037 francs.
— 1880 —	346.149.352 —
— 1884 —	377.628.922 —
— 1887 —	369.126.000 — (2)
Diminution	8.502.922 —

1. Voir les chiffres officiels dans le « Compte en matière et en deniers de l'exploitation du monopole des tabacs, pour 1884 ».

2. *Journal Officiel*, janvier 1888, p. 117.

Ce qui est plus important peut-être, c'est que la presse scientifique, la presse politique, la presse pédagogique nous prêtent leur concours, quelquefois en nous combattant, généralement en nous approuvant et en propageant nos doctrines.

3° — Arrivons au fameux cliché, à la grande objection :
« *Et l'Etat !...* »

VI

Avant l'importation de *l'habitude sauvage* du tabac, l'Etat était embarrassé pour équilibrer son budget ; quand on a commencé à fumer, il a encore été embarrassé ; lorsque l'on a fumé le plus — 1884 — son embarras n'a pas diminué, au contraire, et l'on peut être assuré que si les fumeurs s'empoisonnaient doublement, l'embarras n'en serait pas moins grand.

Pour que cet embarras cessât, il faudrait que l'Etat, prenant exemple sur notre Société, mît chaque année ses dépenses un peu au-dessous de ses recettes.

Pour les gens sérieux, qui raisonnent sérieusement, un des meilleurs moyens d'équilibrer le budget, serait que Messieurs les fumeurs abjurassent le tabac ! Alors, l'argent qui produit aujourd'hui de la cendre et de la fumée, ne resterait pas improductif ; il serait employé à la production, à l'industrie, au commerce et à la consommation de choses, sinon toujours nécessaires, au moins plus utiles que le tabac, et sur lesquelles le fisc prélèverait sa part d'impôt.

Si l'on ne fumait plus, des bonnes terres à tabac on retirerait des plantes alimentaires ou industrielles, qui augmenteraient le bien-être des hommes et des animaux. La culture de ces plantes et leurs transformations exigeraient un personnel *productif*, au lieu du personnel *improductif* employé à la culture et à la vente du tabac.

Il y a plus : dans un travail spécial sur la matière (1), en additionnant les préjudices causés à la fortune publique, par les maladies nicotiques, la destruction sans utilité pour personne du tabac et des allumettes, le rapport négatif

1. *Préjudices causés à la fortune publique par le tabac.* — Au profit de la Société, 50 centimes.

tif des terres à tabac, la perte d'un travail productif du personnel tabacique, le salaire des contrebandiers et la solde des douaniers, le temps perdu par les fumeurs, etc., nous avons obtenu un total de plus de cinq cents millions de francs à mettre annuellement à la charge ruineuse des fumeurs.

Les graves atteintes que l'habitude du tabac porte à la morale privée et aux relations de famille, à la santé des individus et à l'hygiène générale, aux intérêts particuliers et à la fortune publique, sont encore assez peu étudiées assez peu appréciées par les ignorants et par la plupart des savants même, par les administrations et par le gouvernement, pour rendre fort difficile et fort ingrate la mission que poursuit sans défaillance la *Société contre l'abus du tabac*. Lorsqu'elle sera parvenue à faire pénétrer la lumière dans toutes les classes de la population; lorsque petits et grands, riches et pauvres seront suffisamment éclairés sur les inconvénients de l'usage et sur les dangers de l'abus du tabac, sa tâche sera rendue beaucoup plus facile et beaucoup plus efficace; et ce jour-là, son but sera bien près d'être atteint.

Louis XIV disait : L'Etat c'est moi ! Sous la République, chaque électeur peut dire également : L'Etat, c'est moi, dans la proportion de un dix-millionième.

Malheureusement, *notre Etat*, ou plutôt les hommes qui sont à la tête du gouvernement ne sont guère plus éclairés que le peuple sur la question fort complexe du tabac.

Il faut, en outre, tenir compte de l'instabilité de nos représentants : en effet, à peine ont-ils eu le temps de se mettre au courant des affaires de leur ressort, qu'il leur faut céder la place à d'autres...

Ainsi par exemple, plusieurs ministres de la guerre ont accueilli favorablement les propositions de la Société relatives à la répression du trafic des bords de tabac dans l'armée, et à l'interdiction de fumer dans les chambrées (chambres à coucher); et lorsque nous croyions notre cause presque gagnée, le ministère était renversé!...

Rappelons, d'autre part, que le tabac exerce une influence néfaste sur la force physique de ses consommateurs; qu'il contribue à augmenter le nombre des mauvais fils, des mauvais pères, des mauvais citoyens. Toutes choses éga-

les d'ailleurs, en toutes circonstances, civiles ou militaires, le fumeur est *inférieur* au non-fumeur. L'habitude du tabac est incontestablement une plaie sociale, un véritable *Fléau universel*, contre lequel il est urgent de réagir avec énergie et persévérance ; et tout le monde peut aider notre association à atteindre le but qu'elle poursuit. Ceux qui sont en position de faire des legs en faveur des établissements de bienfaisance, peuvent ou plutôt doivent, à mon avis, penser à notre *Oeuvre de haute charité*.

D'autre part, nous engageons les personnes qui, de leur vivant, consacrent une partie de leurs ressources au soulagement des misères humaines, à ne pas oublier notre Société et, autant que possible, à en faire partie comme membres actifs. Ou bien encore on peut souscrire pour quelque jeune ami, ou quelque instituteur ou directeur d'école de garçons, ainsi que le font déjà plusieurs de nos sociétaires.

« L'Union fait la force. » Dans la lutte contre la tabacomanie, les attaques individuelles sont impuissantes. Si nous avons déjà obtenu des résultats satisfaisants, c'est que nous avons réuni nos efforts. Depuis le D^r Fagon, médecin de Louis XIV, jusqu'au D^r Depierris, ancien médecin de la marine, bien des docteurs, des hygiénistes, des philanthropes ont signalé les méfaits du tabac, mais sans résultats appréciables ; ils ont prêché pour ainsi dire dans le désert.

Notre Société a le mérite de réunir, autant qu'elle le peut, les efforts individuels, les dévouements isolés et temporaires et par cela même peu efficaces.

Tout le monde est intéressé au succès de notre Oeuvre tout le monde aussi peut contribuer à augmenter ses ressources ou à répandre ses doctrines, surtout parmi les jeunes gens.

En résumé, le préjudice matériel et moral que le tabac cause aux populations est plus considérable qu'on ne le croit généralement.

Voulant combattre le *Fléau-Tabac* après ma mort comme pendant ma vie, je lègue à la Société un ouvrage qui m'a astreint à un travail fort pénible.

Dans l'intérêt de l'Etat comme dans l'intérêt des familles et des individus, il y a urgence à combattre la nicotimanie qui asservit le monde entier.

Par des legs ou par des cotisations annuelles, ou par des distributions d'ouvrages, de brochures, de notices, toutes les personnes de cœur et de bonne volonté peuvent contribuer au triomphe de notre Œuvre de charité.

E. DECROIX.

Nota. — Pour faire partie de la Société contre l'abus du tabac, il faut adresser une demande au Président, être agréé par le Conseil, acquitter une cotisation annuelle de 10 fr.

Les Sociétaires reçoivent un journal mensuel, une carte de Sociétaire, un diplôme, des circulaires, etc. Ils sont invités à assister aux séances mensuelles et aux séances solennelles.

PUBLICATIONS CONTRE L'ABUS DU TABAC

On trouve au siège de la Société, qui se charge de l'envoi franco par la poste, les ouvrages ci-dessous désignés :

Physiologie sociale. — Le tabac abrège-t-il l'existence? Est-il cause de la dégénérescence physique et morale? par le D^r H. A. DEPIERRIS; 5 fr.

La Vérité sur le Tabac et la nicotine, par le D^r DEPIERRIS; 50 cent.

Le Tabac et la famille. — Il cause la rareté et la stérilité des mariages, la débilité native et la mortalité des enfants, par le D^r DEPIERRIS; 50 cent.

Effets du Tabac sur l'âme: criminalité, suicide, folie, mort subite, par le D^r DEPIERRIS; 50 cent.

La Prise de Tabac, par le D^r DEPIERRIS; 50 cent.

Recherches chimiques et physiologiques sur la fumée du Tabac, par le D^r Gustave LE BON; 1 fr.

Cri d'alarme. — Le Tabac au point de vue médical, par le D^r BLANCHET, médecin consultant, à Vichy (Allier); 2 fr.

Influence du Tabac sur la santé et sur les facultés intellectuelles et morales, par le D^r DRUHEN aîné; 1 fr.

Moyens d'empêcher les enfants de fumer, par M. MONTMAYEUR; 50 cent.

Le Tabac; ses inconvénients, ses dangers, par le D^r BOURDIN, vice-président de la Société; 50 cent.

Le Tabac et les prisonniers, par le D^r BOURDIN; 50 cent.

Le Tabac et les microbes, par le D^r BOURDIN; 50 cent.

Le Tabac devant l'hygiène, par M. DECROIX; 50 cent.

De l'usage du Tabac dans l'armée, par M. DECROIX; 50 cent.

Le Tabac et le Soldat, par M. DECROIX; 50 cent.

Préjudices causés à la fortune publique par le tabac, par M. DECROIX; 50 cent.

Le tabac devant l'hypnotisme et la suggestion, par M. DECROIX; 50 cent.

Effets du tabac sur l'intelligence et en particulier sur la mémoire, par M. le D^r Rouillard; 50 cent.

Un mariage compromis par le tabac, saynète en vers, par M^{me} SALLEZ; 50 cent.

Inconvénients du tabac à petite dose, par le D^r NEPVEU; 25 cent.

Smoke note: — Fifty four Objections to Tobacco, by Thomas REYNOLDS; relié, 2 fr. 50 cent.

Nature of Tobacco; its destructive effects on mind and body, by James DRIVER; 50 cent.

PETITES FEUILLES: *Le Tabac et le soldat; le Tabac et les jeunes fumeurs; le Tabac et l'hygiène, effets du Tabac sur la salive; le Tabac et la mort subite*, etc. — Chaque petite feuille (4 pages), 5 centimes; 25 centimes la douzaine; 1 fr. 50 le cent.

